

Déclaration de la FNEC FP FO au CSASD du 7 septembre 2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres du CSASD,

Pour commencer, la FNEC FP-FO de l'Oise exprime sa vive émotion et son soutien plein et entier à la famille et aux proches de Stéphane Vitel, décédé vendredi 11 août dans l'exercice de ses fonctions.

Notre collègue s'est rendu dans son établissement après avoir reçu une alerte de déclenchement d'alarme intrusion et il a été retrouvé sans vie.

Ce terrible drame n'aurait pas dû se produire : aucun personnel de direction ne devrait avoir à effectuer de levée de doutes, le gardiennage n'entrant pas dans ses missions.

Pour La FNEC-FP-FO chaque établissement doit être doté d'un dispositif n'imposant pas aux personnels de direction des tâches qui ne relèvent ni de leurs missions, ni de leur statut et très spécifiquement sur les périodes non ouvrées.

En cette rentrée, nous assistons à une nouvelle provocation du président Macron à l'encontre de l'École publique et le statut des personnels. Il a en effet déclaré : « Il y a trop de vacances, et des journées trop chargées. Les élèves qu'on aura évalués, et qui en auront besoin, il faut qu'on puisse les faire rentrer le 20 août pour leur permettre de faire du rattrapage. »

Or, la FNEC FP-FO rappelle que 2 000 postes d'enseignants sont supprimés lors de cette rentrée scolaire et que, lors du premier quinquennat Macron, 7 900 postes avaient été supprimés dans les lycées et collèges.

De ce fait, dans les écoles et les établissements, les effectifs explosent, les remplacements ne sont plus assurés, les enseignants spécialisés font défaut. Ce ne sont donc ni les vacances « trop longues » ni les journées « trop chargées » qui expliquent les difficultés de certains élèves, mais bien le manque de postes et la dégradation permanente des conditions de travail des personnels ! Dans notre département, cette dernière est criante aujourd'hui : les effectifs par division dans les collèges ne cessent d'augmenter, et pourtant, on acte des fermetures de 6^e le 7 septembre, soit quasiment une semaine après la rentrée !

La FNEC FP-FO le rappelle : l'École publique manque de tout : enseignants, personnels administratifs, AESH, AED, médecins, infirmières, assistants sociaux... Les effectifs vont à nouveau exploser et le ministre Attal prétend régler le problème des cours non assurés par les remplacements de courte durée tant chronophages qu'inutiles et inapplicables, ou par la surveillance des élèves par des AED devant des ordinateurs. Or, la seule solution envisageable doit être le recrutement massif de personnels formés, sous statut.

Concomitant avec ces annonces, le « pacte » constitue une nouvelle attaque contre le Statut général et la grille de rémunération des fonctionnaires, et poursuit, avec son pendant le « CNR » et ses projets locaux de « Notre École faisons la ensemble », l'explosion du cadre national de l'École. Le statut des PE a été modifié pour que la mission « Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6eme » et « devoirs faits » puisse être exercée par les PE en collège.

Sur le plan national, près de 300 motions d'établissement du secondaire refusant le pacte ont été remontées à notre organisation : le pacte est massivement rejeté par les personnels. Les personnels ne sont pas dupes, comme le dit lui-même le Ministre Attal : « le pacte n'est pas une revalorisation ». La FNEC FP-FO intervient auprès du ministre pour exiger l'abandon de la campagne de propagande que le Ministère a ordonné de diffuser aux personnels et aux parents d'élèves par le biais des chefs d'établissements et des directeurs d'école et rappelle qu'elle ne peut revêtir aucun caractère obligatoire.

Au lycée, nous nous félicitons que la demande des organisations et des personnels de report en juin des épreuves de spécialité ait été entendue par le ministre mais dans la mesure où Parcoursup (qui empêche chaque année l'accès de milliers de bacheliers aux études supérieures) est maintenu, nous comprenons que le contrôle continu gouvernera seul l'orientation post bac. C'est à l'opposé de la revendication des personnels que la FNEC FP-FO soutient totalement : abandon du Bac Blanc, abandon de Parcoursup, rétablissement d'épreuves terminales, nationales et anonymes pour le baccalauréat, qui doit redevenir le premier grade universitaire.

Le Ministre Attal maintient également l'offensive contre les lycées professionnels pour placer les jeunes sous la coupe du patronat...

Dans ce contexte, l'annonce d'interdire le port de l'abaya n'est qu'une mesure de diversion et de division pour détourner l'attention des vrais problèmes de la rentrée et du chaos organisé par le gouvernement.

La FNEC FP-FO rappelle que la Laïcité, c'est avant tout le respect de la loi de 1905 qui assure la liberté de conscience et la neutralité de l'État, lequel ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte. Cela passe par l'abrogation des lois anti-laïques, l'arrêt des mesures de

territorialisation et de privatisation de l'École : « Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée ! »

Pour ce qui concerne le premier degré, la FNEC FP-FO et le SNUDI-FO de l'Oise ont pris connaissance du décret n°2023-777 relatif aux directeurs d'école en application de la loi Rilhac, supprimant de ce fait le décret de 1989 sur la direction d'école et s'y substituant. Ce décret met en œuvre de manière significative la délégation de compétences des IEN vers les directeurs prévue par la loi Rilhac, modifiant profondément le rôle du directeur (dont les responsabilités s'apparentent désormais de plus en plus à celles d'un chef d'établissement) et par conséquent le fonctionnement de l'École publique.

En contrepartie d'une bonification annuelle d'ancienneté de 3 mois, ce décret prévoit pour les directeurs une évaluation spécifique après trois ans d'exercice puis une fois tous les cinq ans, c'est-à-dire la périodicité prévue pour les évaluations d'école, imposant une pression permanente sur leurs épaules. Cela constitue un pas supplémentaire vers un statut particulier dont les personnels ne veulent pas.

La FNEC FP-FO et le SNUDI-FO réaffirment leur exigence d'abrogation de la loi Rilhac et du décret d'application du 14 août 2023. Car ce décret ne répond en rien aux aspirations des collègues assurant la charge de la direction.

Pour finir, le décret 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires permet, dans le cadre de la délégation de compétences, aux directeurs d'école de suspendre l'accès de l'école à un élève et de saisir l'IA-DASEN de manière à le radier de l'école.

Pour la FNEC FP-FO et le SNUDI-FO, ces prérogatives doivent relever des missions des IEN. Ce transfert de compétences fait peser une pression supplémentaire sur les épaules des collègues assurant la charge de la direction. Il est fort à parier qu'ils feront encore plus l'objet de pressions et d'agressions de la part de parents récalcitrants.

Dans le premier comme dans le second degré, nous tirons, une fois de plus, la sonnette d'alarme en ce qui concerne le manque de personnels AESH. En effet, dans certains établissements, des élèves qui ont des notifications MDPH vont devoir commencer leur année scolaire sans accompagnement suffisant. La FNEC FP FO revendique la création d'un statut pour les personnels AESH, ainsi que l'abondement de leur recrutement à hauteur des besoins.

Pour terminer cette longue énumération, en cette rentrée, c'est aussi l'application le 1er septembre de la réforme des retraites qui vole deux ans de vie aux travailleurs. Pendant ce temps, le pouvoir d'achat des fonctionnaires continue de s'effondrer alors que l'inflation explose...

La FNEC FP-FO ne peut se féliciter de la faible augmentation du 1er juillet car elle ne comble absolument pas la perte du pouvoir d'achat enregistrée depuis plus de vingt ans dans l'Éducation nationale.

Elle revendique l'augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation, avec 10% d'augmentation de la valeur du point d'indice immédiatement, et l'ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, à hauteur de 27,5% de la valeur du point d'indice.

Ainsi, la FNEC FP FO continuera de se tenir aux côtés de tous les personnels qui font valoir leurs droits, et se mobilisent pour défendre leur statut et leurs conditions de travail.